

Si vous partez en vacances hors de France cet été :

Pensez à demander ou renouveler votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

Cela permet d'éviter des déconvenues, surtout si vous devez vous faire soigner en urgence.

Et pourquoi ne pas penser également à souscrire un contrat assistance ou d'assurance, qui pourra s'avérer très utile dans un pays plus éloigné où les frais médicaux peuvent être très coûteux !

Plus d'informations :

<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-social-e-etranger/vacances-etranger>